

## Syndicat du Bassin versant de la Vouge

25 avenue de la Gare  
21 220 GEVREY CHAMBERTIN  
Téléphone : 03-80-51-83-23



[bassinvouge@orange.fr](mailto:bassinvouge@orange.fr)

[www.bassinvouge.com](http://www.bassinvouge.com)

[www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge](https://www.facebook.com/syndicat.bassin.vouge)

### COMPTE RENDU

#### Réunion du 17 octobre 2022 – Longecourt-en-Plaine

Date de la convocation : 5 octobre 2022

Le dix-sept-octobre deux mil vingt-deux à 18 heures 30, le conseil syndical du Syndicat du Bassin versant de la Vouge s'est réuni à Longecourt-en-Plaine, sous la Présidence de Monsieur Jean François COLLARDOT.

Nombre de délégués titulaires : 35

Présents : 21

Nombre de procurations : 3

Nombre de voix exprimées : 24

	Titre	Prénom	Nom	Emargement
<b>CC GEVREY CHAMBERTIN &amp; NUITS ST GEORGES (13)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Alexandre	GARNERET	Présent
	Monsieur	Jean Luc	ROSIER	Présent
	Monsieur	François	MARQUET	Excusé - procuration à M COLLARDOT
	Monsieur	Hubert	POULLOT	Présent
	Monsieur	Jean Luc	ROBIOT	Présent
	Monsieur	Christian	FEUILLAT	Absent
	Monsieur	Jean-François	COLLARDOT	Présent
	Monsieur	Christian	SAUVADET	Présent
	Monsieur	Pierre	LUCOT	Absent
	Monsieur	Pascal	VIARD	Absent
	Monsieur	Denis	PENNING	Excusé - procuration à M. ROBIOT
	Monsieur	Franck	PACOT	Absent
	Monsieur	André	DALLER	Excusé
<b>CC PLAINE DIJONNAISE (6)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du I du L.211-7 du CE</i>	<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Emargement</b>
	Monsieur	Sylvain	PELLETIER	Présent
	Monsieur	Benoit	FRANET	Présent
	Monsieur	Dominique	JANIN	Présent
	Monsieur	Florent	TUPIN	Présent
	Monsieur	Alain	LEFEVRE	Présent
<b>CC RIVES DE SAÔNE (4)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 12° du I du L.211-7 du CE</i>	<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Emargement</b>
	Monsieur	Patrick	JACQUET	Présent
	Monsieur	Francois	PERRIN	Présent
	Monsieur	Alain	PAUTET	Présent
<b>DIJON METROPOLE (11)</b> <i>Items 1°, 2°, 8° + 7°, 11°, 12° du L.211-7 du CE</i>	Monsieur	Jean-Luc	BOILLIN	Présent
	<b>Titre</b>	<b>Prénom</b>	<b>Nom</b>	<b>Emargement</b>
	Monsieur	Thierry	FALCONNET	Excusé
	Monsieur	Marien	LOVICH	Présent
	Monsieur	Laurent	GOBET	Présent
	Monsieur	Jean-Michel	VERPILLOT	Excusé
	Monsieur	Jean-Claude	GIRARD	Excusé
	Monsieur	Patrick	BAUDEMONT	Absent
	Monsieur	Jean Patrick	MASSON	Présent
	Monsieur	Gérard	HERMANN	Absent
	Monsieur	Philippe	LEMANCEAU	Absent
Monsieur	Pierre	PRIBETICH	Absent	
Monsieur	Antoine	HOAREAU	Excusé - Procuration à M MASSON	

Délégué communal titulaire présent : M Jérôme TOUCHARD

Suppléant présent prenant part au vote : M. Pascal JOLY (CCGCNSG)

Suppléants présents ne prenant pas part au vote : MM FERREUX Jean-Marie, AUCLAIR Jean-Luc et FERREUX Sylvain (CCPD)

M. JACQUET Patrick a été désigné en tant que secrétaire de séance.

Assistent : MM MARTEAU Pascal (Président du SITNA), LANIER Edouard et BOILLIN Nicolas (SBV)

\*\*\*\*\*

#### ORDRE DU JOUR :

- Approbation du compte-rendu du 7 juin 2022

#### Personnel

- Arrivée de M BASTIN

#### Finances

- Décision Modificative budgétaire n°2 – *Délibération 2022-18*

#### PPRE 2021-2025

- Travaux de diversification l'été 2022
- Travaux d'entretien – hiver 2022-2023

#### Contrat de bassin 2019 - 2021

- Etude de restauration morphologique sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure – Point d'étape
- Restauration de la continuité écologique et de la morphologie sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle – Point d'étape – *Délibération 2022-19*

#### Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021

- Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étape

#### Sècheresse 2022

- Climatologie
- Piézométrie et hydrologie

#### Fusion des syndicats de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge – Délibération 2022-20

#### Affaires diverses

- Etude prospective sur le Changement Climatique (CC) sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud
- Questions diverses

\*\*\*\*\*

Le Président donne la parole à M. DONARD, 2<sup>ème</sup> Adjoint de Longecourt-en-Plaine, qui présente les excuses de Monsieur le Maire ainsi que sa commune.

A la demande du Président, une minute de silence est respectée à la mémoire de Mme GAUSSENS en charge de la GEMAPI à la Communauté de Communes Rives de Saône.

Le Président présente M. MARTEAU, Président du SITNA, qui participe ce soir à la réunion du conseil syndical.

Le Président propose de retirer la délibération sur le projet de fusion des syndicats, suite à la demande du Président de la CCGC&NSG qui a diligencé une analyse juridique sur celle-ci.

M. POUILLON, Vice-Président en charge de la GEMAPI de la CCGC&NSG, précise le point de vue de sa collectivité. Il dit qu'il faut prendre le temps de réfléchir à cette fusion et ne pas retomber dans les mêmes erreurs qui ont prévalu lors de la démarche initiale.

Le conseil syndical vote à l'unanimité la proposition de retrait, formulée par le Président.

M. COLLARDOT dit qu'une information sera faite néanmoins sur ce point en fin de réunion.

### **I. Approbation du CR du 7 juin 2022**

Le compte rendu, n'appelant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

### **II. Personnel**

Arrivée de M BASTIN

Le Président dit que M. BASTIN a pris le poste de Technicien de Rivières depuis le 8 août. Malheureusement à cause de la pénurie actuelle d'essence, il n'a pu être des nôtres ce soir. Il rappelle que M. BASTIN a adressé un courriel à l'ensemble des membres du SBV et qu'il reste à disposition pour ceux qui souhaitent le rencontrer.

### **III. Finances**

Le Président propose d'ajuster le budget, afin d'intégrer les dépenses sur les travaux / études (études Biètré et Milleraie et travaux sur la Cent Fonts). Il propose la délibération modificative n°2, transmise avec la convocation.

#### Délibération 2022 – 18

Après avoir présenté les renseignements nécessaires à la compréhension des modifications budgétaires, le Président propose au conseil syndical de prendre la décision modificative n°2 au budget primitif 2022.

Le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide de voter les nouveaux crédits d'ordre budgétaire comme suit :

#### Section d'INVESTISSEMENT

Chapitre – Article - Opération	Dépenses		
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	O/R
45 – 4541 - 121		3 000 €	R
45 – 4541 - 122	10 000 €		R
45 – 4541 - 125		7 000 €	R
45 – 4541 - 126	3 000 €		R
45 – 4541 - 127		9 000 €	R
45 – 4541 - 128	6 622 €		R
45 – 4541 - 129		622 €	R
<b>Total</b>	<b>19 622 €</b>	<b>19 622 €</b>	

Arrivée de MM. MASSON et LOVICH

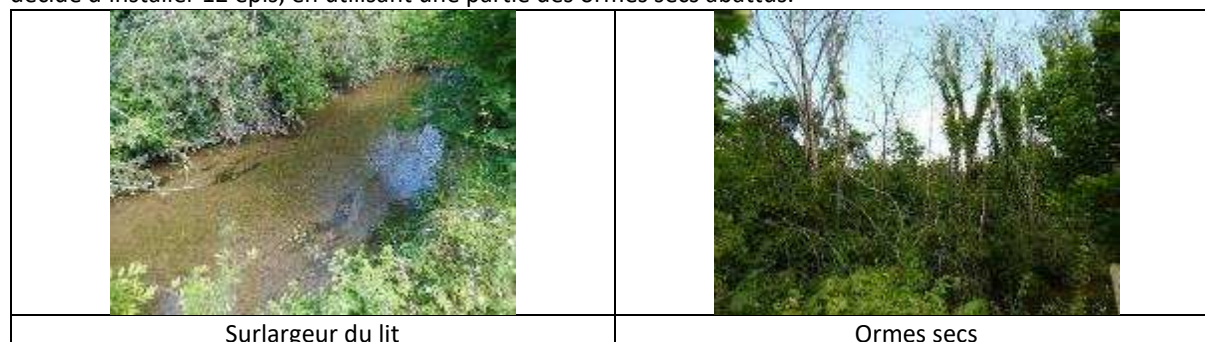
### **IV. PPRE 2021-2025**

Le Président donne la parole à M. LANIER.

#### A. Travaux de diversification l'été 2022

- a. La mise en place de 12 épis branchages sur la Varaude à Noiron sous Gevrey / Izeure

En accord avec les propriétaires riverains, au regard de l'homogénéité des écoulements et des habitats, il a été décidé d'installer 12 épis, en utilisant une partie des ormes secs abattus.





b. La mise en place de 12 épis branchages sur la Bièvre à Brazey-en-Plaine  
Le constat est identique à celui sur la Varaude, il a été installé 12 épis.



c. La réalisation de banquettes végétalisées sur la Boïse à Saint-Philibert  
L'intervention s'est faite sur trois jours en septembre. Il s'agissait de pincer la section mouillée, afin de favoriser l'écoulement en étiage, sur une trentaine de mètres.



M. POUILLON, Maire de Saint-Philibert, se dit très satisfait du résultat. Un saule sera implanté en rive droite prochainement par la mairie.

d. Mise en défens et création d'un passage à gué sur le Ruisseau du Milieu à Saint-Philibert  
De grosses dégradations des berges, dues à la forte pression du bétail, sont constatés sur le Ruisseau du Milieu. Il s'agira, d'ici quelques semaines, de créer un passage à gué et de mettre en défens le ruisseau.





Situation initiale

Le Président rappelle que ces travaux sont subventionnés à hauteur de 80% par l'AERM&C et la Région BFC

#### B. Travaux d'entretien – hiver 2022-2023

Les travaux d'entretien hivernaux seront engagés sur les 9 tronçons suivants :

- La Vouge T8 et 9 ;
- La Bornue TU ;
- La Boïse T1 et 2 ;
- La Varaude T1 ;
- La Bièvre T2 et 3 ;
- La Cent Fonts T3.

Le Président précise qu'au commencement des travaux, M. BASTIN contactera les Maires et les Vice-Présidents concernés par les linéaires d'intervention.

#### V. Contrat de bassin 2019 - 2021

##### A. Etude de restauration morphologique sur la Vouge à Bessey-lès-Cîteaux / Izeure – Point d'étape

M. LANIER explique que le CoPil a validé les phases 1 et 2 de l'étude (état des lieux/diagnostic du cours d'eau puis projet d'aménagement). L'inventaire écologique du tronçon a montré la présence de *Unio crassus*, la Mulette épaisse, espèce de moule d'eau douce protégée en France. Le mollusque vit en colonie, enfouie dans les sédiments des rivières à courant moyen à fort en zones peu profondes, en pied de berges, là où l'implantation des banquettes est envisagée.

Il est envisagé de maintenir le projet initial avec un sauvetage préalable de la population. Dès que le protocole sera défini, un point sera fait en conseil syndical.

##### B. Restauration de la continuité écologique et de la morphologie sur le Milleraie à Saulon-la-Chapelle – Point d'étape

En complément de l'étude engagée en 2021, M. LANIER rappelle que le CRBFC souhaite que soit étudié la pérennisation de l'alimentation du Milleraie, pour accroître la fonctionnalité de l'aménagement projeté (prise d'eau au lavoir de Saulon-la-Chapelle). En tant que propriétaire du canal et de ses ouvrages de régulation, la CCGC&NSG a été associée aux réflexions et a, par courrier du 13 juillet 2022, donné son accord pour l'engagement de cette étude complémentaire.

La proposition technique et financière de l'étude complémentaire a été transmise par le BE Artelia le 13 octobre dernier, qui comprend :

- Des réserves importantes sur la définition d'une nouvelle répartition des débits (marge de manœuvre réduite) liées :
  - o Aux nombreux usages de l'eau ;
  - o Aux faibles débits (actuels) ;
  - o A l'évolution du débit de la Cent Fonts (changement climatique) ;
  - o Au degré d'envasement du canal.

- Le coût de l'étude soit 11 500 € HT.

M. LANIER rappelle que :

- La dépense sur le projet se monte pour le moment à 8 000 € HT ;
- Le projet se limite à tronçon de cours d'eau de 113 ml ;
- La délibération du CS du 7 juin 2022 prévoyait un montant de la dépense supplémentaire de 5 000 € HT.

Au vu de la proposition financière du bureau d'études auquel il faudrait ajouter 1 000 € HT de communication), il serait nécessaire de porter le montant de la dépense maximale de l'étude complémentaire à 12 500 € HT au total.

Un large débat s'engage :

- M. COLLARDOT pense que la dépense sur l'étude complémentaire semble excessive ;
- M. POULLOT pense que la population de Saulon-la-Chapelle sera interrogative sur le projet et qu'il lui semble important de communiquer sur le projet auprès d'elle, avant d'engager une étude complémentaire ;
- M. ROBIOT pense qu'il ne faut pas engager l'étude complémentaire pour l'instant ;
- M. LANIER explique qu'une réunion en visioconférence est programmée avec la Région BFC sur ce point, le 24 octobre prochain ;
- M. SAUVADET demande à connaître les personnes souhaitant la mise en œuvre du complément d'étude ;
- M. LANIER dit que ce n'est que la Région qui la demande ;
- Dans ces conditions, M. COLLARDOT propose de reporter la délibération.

Le conseil syndical décide unanimement de reporter la délibération. Le Président dit qu'il faut que le volet communication avec l'association Pirouette Cacahuètes soit de qualité afin de s'assurer que les habitants soient en phase avec le projet.

#### **VI. Contrat de la nappe de Dijon Sud 2016 - 2021**

Travaux de restauration de la morphologie de la Cent Fonts dans le cadre du maintien des prélèvements en nappe de Dijon Sud – Point d'étape

M. LANIER rappelle les étapes du projet :

- L'arrêté préfectoral du 1<sup>er</sup> juin 2021 autorise le SBV à mettre en œuvre les travaux ;
- Deux appels d'offres ont été passés :
  - Marché de maîtrise d'œuvre : le BE Artelia a été retenu le 29 novembre 2021 (21 000 € HT) ;
  - Marché de travaux : le groupement Desertot-Chenot a été retenu le 14 mars 2022 (83 784 € HT).
- Avant le démarrage des travaux, l'écologue a fait un recensement des enjeux écologiques. C'est à ce moment que l'Agrion de Mercure a été découvert sur un linéaire de 350 m et a induit la réduction du projet d'autant ;
- Le volet communication (panneau, article dans les bulletins municipaux) a été engagé ;
- Les travaux se sont déroulés sur la période d'été, soit entre août et septembre 2022 ;
- La pêche de sauvegarde a été réalisée avant le début des travaux ;
- Le suivi journalier du taux d'oxygène dans la rivière ;
- Le débroussaillage et le dessouchage d'arbres ;
- Le retalutage de la berge de rive droite ;
- La création de banquettes végétales et minérales ;
- La création de caches piscicoles.

Voici l'illustration des différentes démarches :



Agrion de mercure retrouvé sur les banquettes au printemps



Panneau de communication implanté sur site



Pêche de sauvegarde

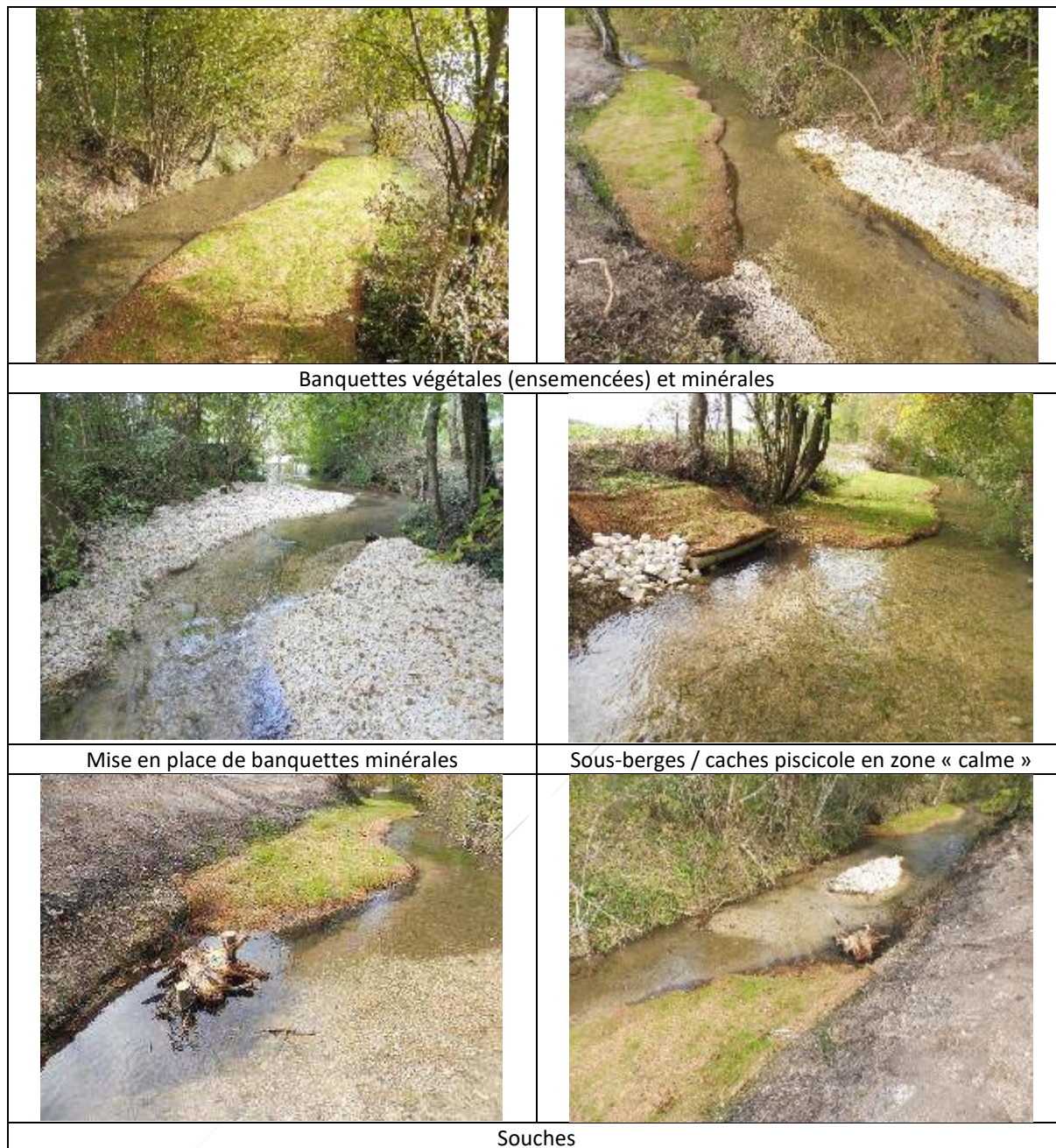


Suivi de l'oxygène



Débroussaillage, dessouchage





Dans les prochaines semaines, il est prévu la plantation (entre novembre et décembre) des arbres et arbustes.

Des échanges s'engagent :

- M. GARNERET précise que les branchages n'ont pas été mis sur l'ancienne peupleraie et que les graviers de la base-vie n'ont pas été évacués ;
- M. LANIER dit que les graviers ont été étalés sur le chemin très récemment, mais qu'il reste effectivement le traitement des branchages à faire ;
- M. JOLY s'interroge sur la « revenue » des poissons sur site ;
- M. LANIER explique que suite à la pêche de sauvegarde initiale, l'agent de l'OFB a déjà observé le retour de truite sur le secteur ;
- M. POULLOT demande si des banquettes minérales ont déjà été mises en place sur le bassin ?
- M. LANIER précise que c'est une première localement ; toutefois ce type d'aménagement est largement mis en œuvre sur le territoire français ;
- M. GARNERET s'interroge sur le risque de dégradation des banquettes maintenant que la berge est accessible.

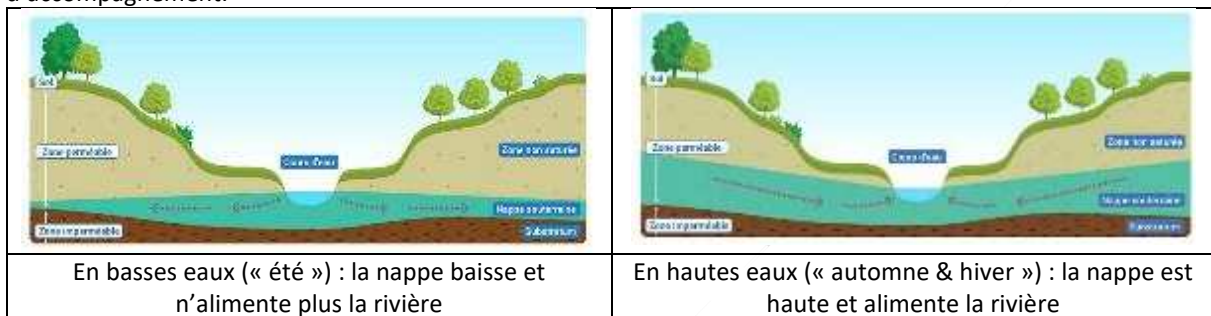


- M. LANIER dit que le risque est faible, sauf à considérer que des engins motorisés y passent dessus. Il explique également que l'ensemencement du haut du talus n'est pas encore visible contrairement au reverdissement des banquettes, mais il le sera d'ici quelques semaines ;
- M. COLLARDOT précise qu'une inauguration des travaux, ainsi que ceux de restauration écologique des moulins, devrait être organisé au printemps 2023 ;
- MM GARNERET et COLLARDOT se disent très contents des travaux ;
- M. LANIER rappelle que les « meilleurs » travaux sont ceux qui ne sont pas visibles à moyen terme, comme ceux réalisés en 2018 sur la Vouge à Aubigny-en-Plaine / Brazey-en-Plaine.

## VII. Sècheresse 2022

M. COLLARDOT donne la parole à M. BOILLIN Nicolas. En introduction, il précise que sa présentation fera notamment le lien avec les travaux sur la Cent Fonts qui, pour mémoire, ont été pensés afin de compenser les effets du changement climatique.

Il fait, par ailleurs, un rappel sur la relation existant le plus souvent entre la rivière et sa nappe d'accompagnement.



La situation actuelle, de faibles débits des cours d'eau, s'explique par le manque de pluies (bien sûr) et la faiblesse des niveaux piézométriques des nappes.

En résumé, la rivière et sa nappe d'accompagnement forment un « couple » harmonieux tout le long de l'année.

Ainsi :

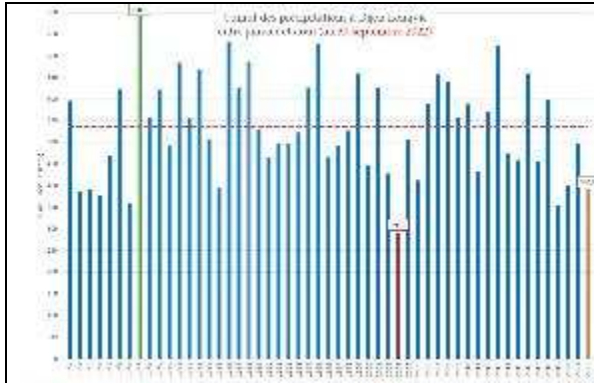
- Quand on « cure » une rivière, il y a un abaissement du fond de son lit, la nappe s'abaisse d'autant, ce qui entraîne un assèchement des sols adjacents ;
- Quand on installe un ouvrage transversal, on réhausse localement en amont la nappe, mais on l'abaisse d'autant en aval de celui-ci en impactant les continuités écologique et sédimentaire ;
- Pour limiter l'abaissement de la nappe, et ainsi être le plus résilient possible vis-à-vis du changement climatique (assèchement des sols et baisse des débits), il faut rehausser le niveau du cours d'eau (lit d'étiage) en basses eaux, pour « retenir » naturellement et le plus longtemps possible l'eau.

Ce dernier point valide et explique (pour partie) les raisons pour lesquelles les travaux réalisés sur la Cent Fonts sont importants pour limiter autant que possible la sécheresse des sols.

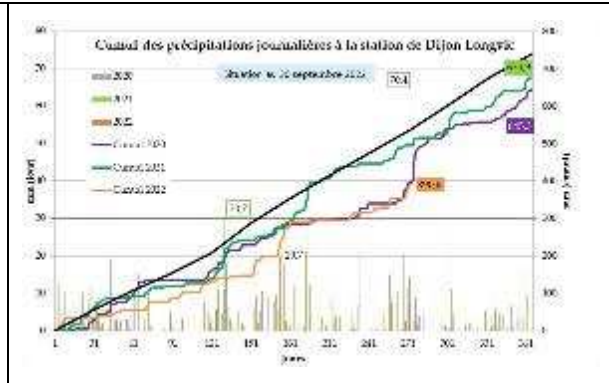
### A. Climatologie

M. BOILLIN Nicolas présente les derniers chiffres de l'année 2022 :

- Les neuf premiers mois sont parmi les plus secs depuis 1970, sauf 1971, 1973, 1976, 2003 et 2019 (attention le mois de septembre 2022 a été plus arrosé que la normale et limite le déficit annuel) ;
- Le déficit pluviométrique, par rapport à la moyenne, est de 145,5 mm (536,1 mm en moyenne)
- Les débits des cours d'eau ont tous dépassé le niveau de crise. Les 1<sup>ers</sup> arrêtés ont été pris dès juin ;
- De nombreux assèchs ont été constatés sur le petit chevelu du bassin durant tout l'été ;
- Les cours d'eau sont encore en étiage ;
- Les nappes continuent de baisser malgré les pluies de fin septembre (effet retard) ;
- Les températures ont été très au-delà des moyennes habituelles ;
- L'Evapotranspiration Potentielle (ETP) a été extrêmement forte et a engendré des sols très secs, tout le long de l'été. Même si les données ne sont pas encore consolidées pour 2022, la tendance à la hausse de cet indice constatée depuis plusieurs années, devrait être confirmée.



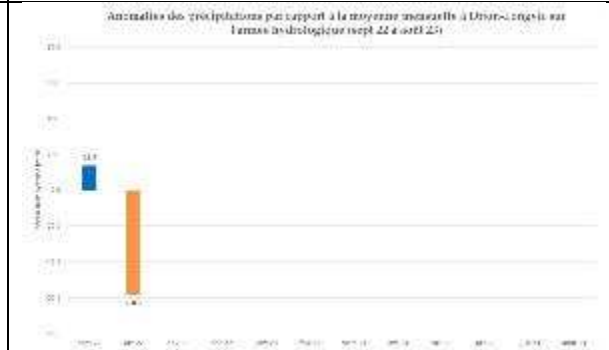
Pluies sur les neuf premiers mois de l'année



Cumul des pluies journalières (de 2020 à 2022)



Anomalie mensuelle des pluies sur une année hydrologique (de sept. 2021 à août 2022)



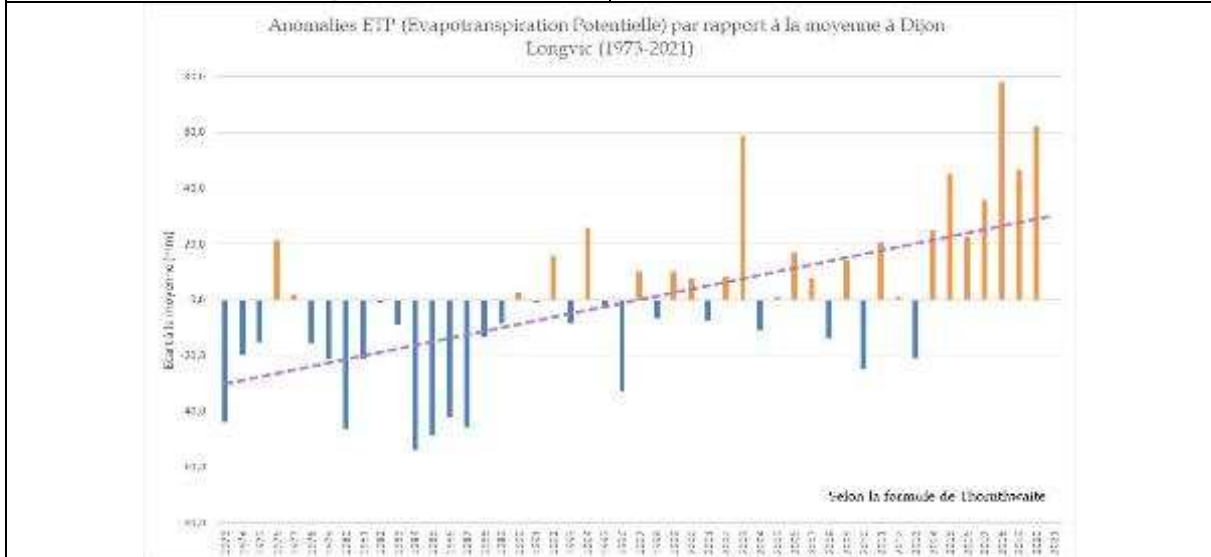
Anomalie mensuelle des pluies sur l'année hydrologique en cours (de sept. 2022 à août 2023)

1 <sup>er</sup> juin - 30 septembre (122 jours)		Année								
		2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Température Maximale	jours à +3°C / moyenne	34	55	42	47	67	61	59	42	67
	jours à +5°C / moyenne	19	35	29	26	40	43	36	21	43
Température Minimale	jours à +3°C / moyenne	17	30	26	24	41	29	37	22	40
	jours à +5°C / moyenne	3	6	7	10	12	11	17	9	9
Température Maximale	jours à <20°C	16	20	12	18	5	9	14	13	12
	jours à <24°C	59	49	47	45	29	33	36	58	29
	jours à >24°C	61	71	75	76	93	89	86	63	93
Température Minimale	jours à >30°C	12	32	25	23	34	35	30	11	38
	jours à <10°C	17	20	13	18	18	15	14	9	15
	jours à <13°C	49	51	39	47	42	47	43	43	34
Température Minimale	jours à >13°C	71	71	80	74	80	75	79	79	88
	jours à >20°C	0	2	0	3	4	4	6	0	3

Températures relevées à Dijon-Longvic sur la période juin à septembre 2022

1 <sup>er</sup> Juin - 30 septembre	Température Minimale (°C)		Température Maximale (°C)	
	13,02	Δ	24,03	Δ
Moyenne 1981-2010				
2014	13,28	0,26	24,31	0,28
2015	13,89	0,87	26,11	2,08
2016	13,87	0,84	25,56	1,53
2017	13,73	0,71	25,52	1,49
2018	14,38	1,36	27,45	3,42
2019	13,90	0,88	27,22	3,19
2020	14,22	1,20	26,76	2,73
2021	13,63	0,61	24,58	0,55
2022	14,43	1,41	27,34	3,31

Températures moyennes mensuelles à Dijon-Longvic sur la période 2014-2022

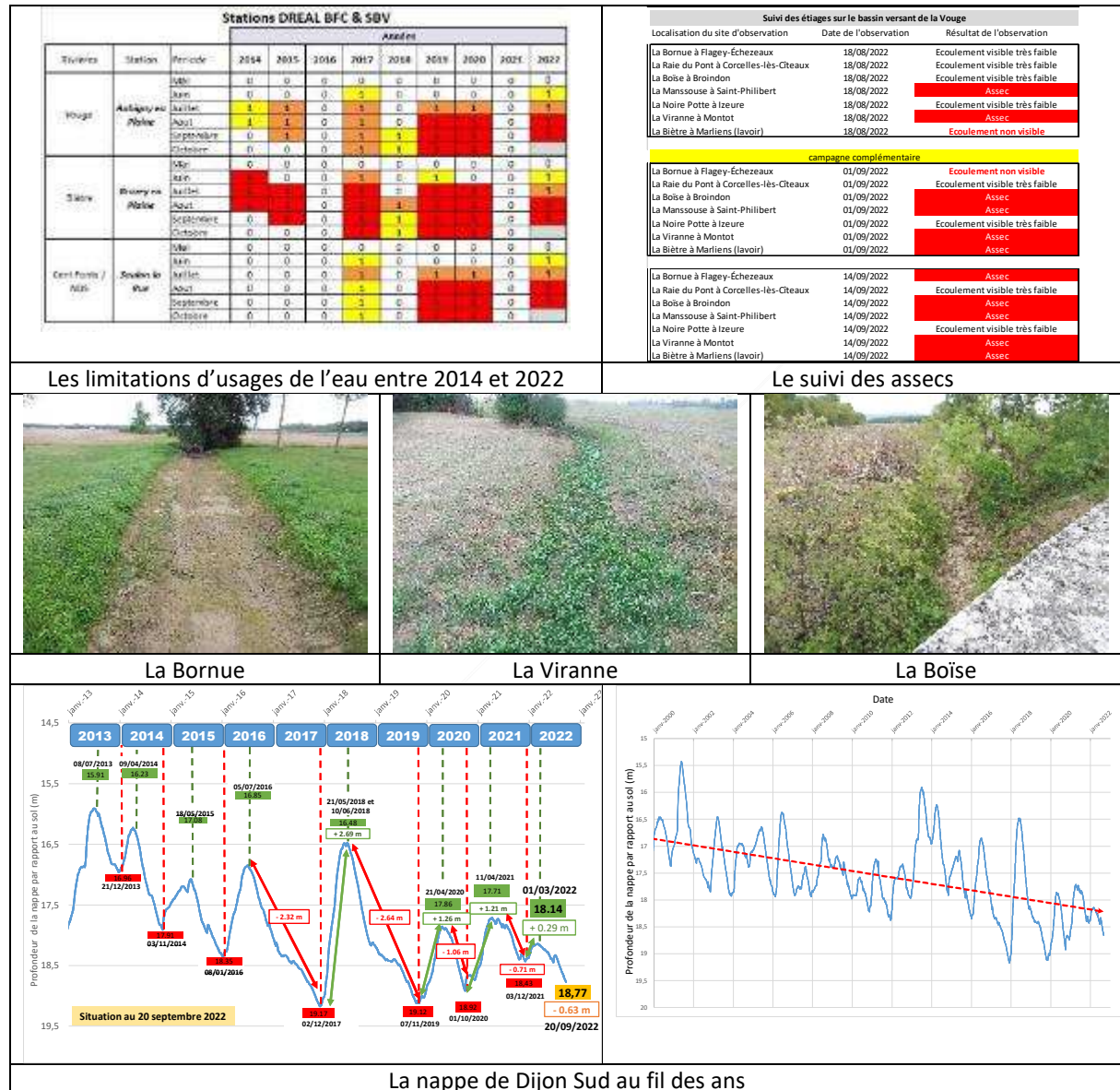


Anomalies d'ETP à Dijon Longvic entre 1973 et 2021

## B. Piézométrie et hydrologie

Les cours d'eau et les nappes sont en étiage hydrologique et hydrogéologique depuis plusieurs mois et les débits des rivières ont tous dépassé le niveau de crise. Le 1<sup>er</sup> arrêté de limitation de l'usage de l'eau a été pris dès juin 2022. De nombreux assècs de rivières ont été constatés sur le petit chevelu du bassin.

Au 25 août 2022, le niveau piézométrique de la nappe de Dijon Sud est particulièrement bas (9 années plus basses, 1 identique et 32 plus hautes). Elle est **1,08 M.** plus basse que la moyenne sur 42 ans ! La situation est toutefois légèrement meilleure que les années 2017 (12cm) et 2019 (18cm) – *années sans recharge*



Il est estimé que 1.5 millions de m<sup>3</sup> ont disparu sur la nappe de Dijon Sud, entre 2000 et 2022.

## VIII. Fusion des syndicats de la Tille, de l'Ouche et de la Vouge

Le Président décide de faire une information sur ce projet.

Il explique que trois réunions entre les Présidents du SITNA, du SITIV, du SBO et du SBV ont été organisées, autour de l'idée de relancer une procédure de « fusion » des quatre syndicats.

La proposition qui est actuellement envisagée est la suivante :

- L'adhésion de trois syndicats à un quatrième ;



- Le transfert des compétences actuellement exercées au nouveau syndicat (cad items 1°, 2°, 8° et 7°, 11° et 12°) ;
- Une représentativité à la population ;
- Les communes resteraient membres de la nouvelle entité ;
- Chaque syndicat devrait, par délibération, se positionner de façon conforme (en fin d'année 2022) avant que les EPCI à FP et les communes se prononcent à la suite ;
- Si ces deux étapes sont « passées », il est envisagé (au plus tôt), la création de cette nouvelle structure au 1<sup>er</sup> juillet 2023.

Un échange se fait :

- M. MASSON insiste sur le fait que le projet se ferait en deux phases :
  - Fusion SBO et SBV ;
  - Après modification des statuts, fusion avec le SITNA et SITIV.

Il insiste sur le fait que si l'un des quatre syndicats refuse le projet, la démarche sera stoppée. Enfin, il fait remarquer que l'item 5° est exclu du projet malgré la demande contraire des services de la Préfecture de Côte d'Or ;

- M. POULLOT réitère ses propos initiaux et dit qu'un cabinet d'avocats assiste la CCGC&NSG sur ce sujet.

#### **IX. Affaires diverses**

##### **A. Etude prospective sur le Changement Climatique (CC) sur les bassins Tille, Vouge, Ouche et Nappe de Dijon Sud**

A la demande des services de l'Agence de l'Eau et du Préfet, il a été organisé deux réunions entre les Présidents de CLE et de l'InterCLE, afin d'envisager une démarche prospective commune sur les bassins Tille, Ouche, Vouge et Nappe de Dijon Sud, les 2 septembre et 10 octobre dernier.

L'étude prospective : quésaco ?

- Pour s'entendre sur la stratégie du territoire face au changement climatique ;
- Pour identifier et planifier les actions et investissements nécessaires ;
- Pour arbitrer sur les bons choix au regard de leurs bénéfices, coûts et impacts possibles ;
- Par un dialogue territorial multi acteurs = une démarche collective ;
- Par un état des lieux de l'équilibre quantitatif actuel ;
- Par l'analyse de scénarios prospectifs contrastés ;
- Par l'analyse des coûts-bénéfices et du risque de regret ;
- Et ainsi faire les meilleurs choix au bon moment.

L'étude prospective devra établir la stratégie du territoire afin de :

- Privilégier les actions sans regret : bénéfice quel que soit l'ampleur du changement climatique (ex traitement des réseaux fuyard AEP, travaux sur la morphologie des cours d'eau, etc....) ;
- Assumer des actions « à risque » ;
- Ne rien faire de plus que ce qui est déjà prévu.

Le Maître d'Ouvrage de l'étude serait le SBO (partie administrative) et les quatre syndicats (partie technique).

Le coût de l'étude est évalué entre 150 et 200 K€ avec un cofinancement de 70 ou 80% (AERM&C et CRBFC ?).

Le restant à charge serait réparti entre les syndicats. Les modalités précises sont encore à définir.

Le CCTP, l'échéancier de réalisation de l'étude, le coût, ... vous seront présentés lors d'une prochaine réunion et nécessitera une délibération de votre part.

Pour terminer le Président dit qu'un Comité de Pilotage (CoPil), composé des représentants des syndicats et des CLE de TVO-NDS, a été créé pour suivre la démarche et un Comité Technique (CoTech), composé des techniciens des quatre territoires, des services de l'Etat et de l'agence de l'eau RM&C, est chargé de rédiger le CCTP, suivre l'étude, et préparer les réunions du CoPil.

Les prochaines échéances sont les suivantes :

- Réunion Cotech : 15 novembre 2022

- Réunion CoPil : 12 décembre 2022
- Délibérations des conseils syndicats : fin 2022 – début 2023

Un débat s'engage :

- M. MASSON dit que cette étude lui apparaît particulièrement importante pour connaître (estimer) les quantités d'eau qui seront disponibles, d'ici 30 à 50 ans. Il rappelle que cette étude permettra la mise en compatibilité des SAGE avec le SDAGE RM. Il précise qu'au final ce seront les CLE de chaque bassin qui déclineront les actions à mettre en œuvre sur son territoire ;
- M. BOILLIN Jean Luc rappelle sa réticence sur ce projet. Il s'inquiète que ce soient les CLE qui décident au final et non les syndicats ;
- M. POULLOT sera très attentif à ce que les décisions soient prises par les élus ;
- M. CHOPPIN dit qu'un certain nombre de décisions seront sans doute remises en cause dans l'avenir au regard des effets du changement climatique comme le drainage, la disparition des haies, l'imperméabilisation des sols, la création de retenues, l'ouverture de gravières ... ;
- M. BOILLIN Nicolas insiste sur l'absolu nécessité d'une forte participation des élus dans cette étude.

B. Questions diverses

Les prochaines réunions programmées sont les suivantes :

- Bureau : Lundi 28 novembre 2022
- Conseil syndical : Mercredi 7 décembre 2022

\*\*\*\*\*

Le Président remercie l'ensemble des délégués pour leur présence. L'ordre du jour étant épuisé, il lève la séance à 20 Heures 45.